

Rapport de la Présidente

Commission permanente du
lundi 1 juillet 2019

10^{ème} Commission

N° CP-2019-7-10-4

Service instructeur

DSOL - Service insertion et stratégie

Service consulté

MOBILISATION DU FONDS SOCIAL EUROPEEN 2014-2020 DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DEPARTEMENTALE D'INSERTION - SUBVENTIONS 2019

Résumé : L'insertion professionnelle des bénéficiaires du revenu de solidarité active (rSa), notamment dans l'emploi (14 810 foyers au 28 février 2019), est un enjeu majeur pour le Département qui, pour renforcer ses moyens d'action, mobilise le Fonds Social Européen (FSE). La subvention globale 2017-2020 d'un montant de 3 200 000 € représente une enveloppe annualisée d'environ 800 000 € de recettes FSE. Elle vient abonder les crédits d'insertion qui s'élèvent à 5,2 M€ en 2019.

L'activation de ce fonds européen apporte une réelle plus-value à la politique départementale d'insertion en permettant à notre collectivité d'augmenter le nombre d'accompagnements de bénéficiaires du rSa. Globalement, en 2018, cette politique s'est traduite par un taux de sorties réussies s'élevant à 57 % de retour à l'emploi ou à la formation qualifiante des personnes accompagnées.

Le présent rapport a pour objet de valider un montant de subventions 2019 à hauteur de 800 005 € ainsi que la convention-type afférente pour les 4 porteurs de projets éligibles (CIAREM, CONTACT PLUS, ALEOS, REAGIR).

Le Département, chef de file de l'insertion, s'attache à engager l'ensemble des leviers concourant à l'activation des parcours vers l'emploi des bénéficiaires du rSa, dans le cadre de ses compétences obligatoires et légales. Ainsi, il n'a de cesse d'agir pour ouvrir de nouvelles perspectives aux allocataires du rSa, dans une mise en synergie très volontariste de trois niveaux d'actions complémentaires : le bénévolat, le juste droit, l'emploi.

Le recours au Fonds Social Européen (FSE) constitue un de ces instruments de gestion que notre collectivité a mis en œuvre dès 2007. A ce titre, la délégation de ce fonds européen au bénéfice du Conseil départemental repose sur une convention de subvention globale 2017-

2020 (validée par la Commission Permanente du 4 novembre 2016). Cette convention établit de manière concrète les obligations de la Collectivité en matière de pilotage et d'administration de ce fonds.

La mobilisation de cette subvention globale, à hauteur de 800 000 € par an, doit contribuer aux objectifs du Programme Opérationnel National du FSE, notamment celui visant à lutter contre la pauvreté et à promouvoir l'inclusion, par des parcours d'accès à l'emploi de publics qui en sont très éloignés (axe 3 du Programme Opérationnel).

Le Département s'inscrit pleinement dans ces objectifs, au travers de sa politique départementale d'insertion, en impulsant des actions dédiées à l'accompagnement des bénéficiaires du rSa vers l'emploi. Cette recette européenne vient abonder les crédits d'insertion qui s'élèvent à 5,2 millions d'euros en 2019 et apporte une réelle plus-value à cette politique.

En séance du 5 avril dernier, la Commission Permanente a validé, dans le cadre de l'appel à projets 2019 pour la mise en œuvre de la politique départementale d'insertion, le financement de 82 actions portées par 59 structures.

Parmi ces organismes financés en 2019 par le Département, les structures ALEOS, CIAREM, CONTACT PLUS et REAGIR ont également fait appel à un cofinancement du FSE, via une plateforme dématérialisée unique et obligatoire (Ma Démarche FSE) mise en place par l'Etat. Le FSE relève de la subvention globale du Département sur les items visant l'insertion professionnelle des bénéficiaires du rSa et intitulés « Préparation à l'Emploi et la Formation (PEF) », « Appui à l'Entrepreneuriat Individuel (AEI) », « Accompagnement au Placement à l'Emploi (APE) ».

Ce sont ainsi au total 11 actions qui sont proposées par ces 4 associations. Leur instruction conduit à engager le cofinancement FSE pour 10 d'entre elles répondant aux critères d'éligibilité et de sélection validés par l'Assemblée départementale en séance du 26 juin 2015.

Une action présentée par l'association CIAREM, « PEF Job Training », ne rentre pas dans le cadre des priorités financées par le FSE du Département. Cette action vise en effet l'activation de Techniques de Recherche d'Emploi (TRE) comme préalable à l'intégration du public cible dans les accompagnements ultérieurs à l'emploi. Cependant, compte tenu de son intérêt, elle pourra être financée au titre des actions complémentaires de la politique départementale d'insertion.

Pour se conformer à la procédure, ces projets ont été présentés pour avis au Comité de Programmation Régional (instance pilotée par l'Etat en tant qu'Autorité de gestion des fonds européens) du 27 juin 2019. Ils sont aujourd'hui soumis pour validation à la Commission Permanente.

Un tableau financier récapitulatif des 10 propositions de subventions de cofinancement du FSE pour l'année 2019 par item concerné est joint en annexe 1.

En complément, une présentation synthétique de chaque opération, rappelant le financement accordé par la Commission Permanente du 5 avril 2019, et indiquant le montant de l'intervention attendue du FSE, est jointe au présent rapport en annexe 2.

Au total, le volume financier attendu du FSE, pour ces actions, s'élève à 800 005,00 € (la subvention globale 2017-2020 d'un montant de 3 200 000 € représente une enveloppe annualisée d'environ 800 000 € mais ces crédits étant fongibles d'une année sur l'autre, il est possible de consommer davantage une année sans dépasser le montant global alloué).

La mobilisation de ce fonds européen en 2019 s'inscrit dans la continuité de l'activation opérée en 2018. Les résultats estimatifs - suite aux premières évaluations effectuées - indiquent que les objectifs d'accompagnement sont encourageants.

Ainsi, 4 423 personnes ont été accompagnées grâce à ces financements FSE entre le 1^{er} janvier 2017 et le 30 avril 2019 (source : module décisionnel MDFSE – DGEFP). Ces résultats présagent que tous les objectifs d'accompagnement visés par la convention de subvention globale 2017-2020 seront atteints (3 659 chômeurs accompagnés pour un objectif conventionné de 2 173 et 764 inactifs suivis sur un objectif de 1 814).

La validation de chacune de ces 10 actions 2019 sera assortie de la signature de 10 conventions avec les 4 opérateurs concernés. Ces documents sont préparés sur la base exclusive de la convention-type jointe au présent rapport en annexe 3, générée par l'Autorité de gestion. Chaque convention est antérieurement établie à partir de la plateforme Web « Ma Démarche FSE », conformément aux obligations liées au statut d'Organisme Intermédiaire du Département, après le délai rendant exécutoire les délibérations de la Commission Permanente.

L'avis de la 10^{ème} commission a été préalablement sollicité en date du 7 juin 2019.

Aussi, au vu de ce qui précède, il vous est proposé :

- d'approuver les demandes de cofinancement de FSE pour la mise en œuvre en 2019 de 10 actions portées par les 4 opérateurs, CIAREM, CONTACT PLUS, ALEOS, REAGIR dans le cadre de la politique départementale d'insertion, et dont le détail est précisé dans les fiches-actions de l'annexe 2 jointe au présent rapport,
- d'accorder aux 4 opérateurs concernés les financements tels que définis dans l'annexe 1 jointe au présent rapport, pour des dépenses correspondantes d'un montant de 800 005,00 € ; elles seront prélevées sur la ligne budgétaire du programme H812, chapitre 017, fonction 564, nature 6574, code programme 3048, service 501 (Autorisation d'Engagement),
- d'approuver la convention-type jointe en annexe 3 au présent rapport,
- de m'autoriser à signer, avec les 4 opérateurs précités, les 10 conventions afférentes aux subventions accordées, établies sur la base de cette convention-type.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT